



CLUB D'ATHLÉTISME DE QUÉBEC:

POLITIQUE D'INSCRIPTION

Année 2023-2024

La présente politique vise à présenter les principes qui sous-tendent le fonctionnement du Club, les services offerts aux membres, les procédures et les tarifs d'inscription au Club d'athlétisme de Québec pour l'année courante.
Cette politique est mise à jour annuellement.

PRINCIPES DIRECTEURS DU CLUB

Quelques grands principes orientent l'action du Club d'athlétisme de Québec.

1. Le Club d'athlétisme de Québec est un Club d'initiation et de développement.
2. Toutes les personnes âgées de 8 ans et plus désireuses de pratiquer l'athlétisme de manière récréative ou compétitive sont les bienvenues.
3. Le club favorise le développement global de la personne, dans le respect de sa santé physique et psychologique et dans le cadre des règles régissant la discipline, c'est-à-dire qu'il vise le développement maximal du potentiel sportif de chacun.e, mais aussi son développement personnel.
4. Une certaine spécialisation peut être envisagée à partir de la catégorie cadet (14-15 ans).
5. Tou.te.s les membres du club ont les mêmes droits (dans le respect des politiques établies) et les mêmes devoirs.
6. Les entraîneur.e.s sont là pour apporter leur expertise, conseiller les membres-athlètes et les aider à définir et à atteindre leurs objectifs.

CATÉGORIES DE MEMBRES:

Les athlètes sont identifié.e.s par catégories d'âge reprenant celles de la Fédération Québécoise d'athlétisme. Ces catégories sont les suivantes pour l'année 2023-2024:

Catégorie	Année de naissance
Colibri	2015 - 2016
Minime	2013 - 2014
Benjamin	2011 - 2012
Cadet	2009 - 2010
Juvenile	2007 - 2008
Junior	2005 - 2006
Senior	1990 à 2004
Vétéran	1989 et avant

Pour être reconnu membre, un.e athlète quelle que soit sa catégorie doit rencontrer les exigences du Club d'athlétisme de Québec, soit:

- Avoir acquitté le montant de sa cotisation
- S'entraîner avec les entraîneur.e.s reconnu.e.s par le Conseil d'Administration du Club pour l'année en cours.
- Être présent.e lors de la plupart des entraînements collectifs.
- Respecter les règlements et politiques du Club
- Respecter le code d'éthique du Club et le code de conduite de la FQA (voir document spécifique)

SERVICES ET AVANTAGES OFFERTS AUX MEMBRES

Le paiement de la cotisation annuelle garantit les services et avantages suivants pour l'ensemble des athlètes du Club

1. Participation à des entraînements planifiés et supervisés :

L'année d'entraînement débute en septembre et se termine fin juillet. Les dates précises sont déterminées par le Conseil d'administration lors de la réunion du mois de mars.

De mi septembre à fin avril, le Club propose une séance d'entraînement collectif par semaine, le dimanche au Centre Lucien-Borne (100, chemin Ste-Foy).

Pour les athlètes de catégorie colibri et minime, l'entraînement a lieu de 8h30 à 10h00.

Pour les athlètes de catégorie benjamin à juvénile, l'entraînement a lieu de 9h30 à 12h00.

Pour les athlètes de catégorie junior, senior et vétéran, l'entraînement a lieu de 20h15 à 22h15.

Si nécessaire, il est possible d'utiliser également le gymnase de l'école Joseph-François-Perrault.

Pour les athlètes de niveau benjamin et plus, un deuxième entraînement collectif est également organisé au Centre de glaces de Québec le jeudi soir de 19h00 à 20h15 (sous réserve de l'accord des responsables du Centre de glaces).

Les entraîneur.e.s peuvent également préparer et distribuer aux membres-athlètes intéressé.e.s le plan d'un entraînement individuel.

De début mai à fin juillet, le Club propose une ou deux séances d'entraînement collectif par semaine, le jeudi soir et le dimanche matin, au stade extérieur du Collège des Compagnons (3643, avenue des Compagnons).

Pour les athlètes de catégorie colibri et minime, l'entraînement a lieu de 8h30 à 10h00 le dimanche matin.

Pour les athlètes de catégorie benjamin et plus, l'entraînement a lieu de 18h00 à 20h00 le jeudi soir et de 9h30 à 12h00 le dimanche matin.

2. Participation aux compétitions :

La participation aux compétitions est souhaitée, mais elle demeure facultative.

Chaque année, les athlètes qui le souhaitent auront la possibilité de participer au moins à un cross-country, une compétition en salle et une compétition extérieure.

Les athlètes sont fortement encouragé.e.s à participer à au moins une épreuve de chacun des grands groupes (vitesse, demi-fond, sauts, lancers) au cours d'une année.

Les politiques du Club liées à la participation aux compétitions sont définies dans un document distinct.

3. Distribution d'un habit identifié aux couleurs du Club.

Cet habit est une camisole ou un T-shirt de compétition (au choix) pour les nouveaux ou nouvelles membres et pour les membres déjà dans le club dont la camisole ou le T-shirt est trop petit.e.

C'est un T-shirt pour les membres ayant déjà une camisole ou un T-shirt de compétition

Cet habit est remis aux athlètes à jour de cotisation et dont le formulaire d'inscription a été complété.

NOTE : Le Club peut produire et proposer d'autres habits identifiés aux couleurs du Club (survêtements, cotons ouatés, etc.). L'achat de ces équipements se fait sur une base volontaire.

4. Prêt de chaussures de compétition:

Le Club possède un ensemble de chaussures de compétition de différentes pointures qu'il prête moyennant caution aux athlètes des catégories benjamin et plus lors des compétitions auxquelles le Club participe.

Le montant de la caution est de 150 \$, payable par chèque non daté lors de l'emprunt d'une paire de chaussures. Le chèque est remis au membre ou détruit lorsque la paire de chaussures est redonnée.

Étant considéré que la participation à une compétition comprend suffisamment d'autres aspects inconnus à maîtriser et que les compétitions proposées pour les athlètes de ces catégories ne sont pas sanctionnées par la Fédération québécoise d'athlétisme, les catégories colibri et minime ne bénéficient pas de ce service.

NOTE : Prêt ou location de matériel d'entraînement :

Afin de garder la maîtrise de ses équipements (quantité comme état), le Club n'acceptera aucune demande de prêt ou de location de son matériel d'entraînement faite par des membres du Club.

5. Affiliation à la Fédération québécoise d'athlétisme

Tous les membres du Club sont affiliés à la Fédération québécoise d'athlétisme, ce qui leur donne droit aux avantages des membres individuels de la FQA, notamment une assurance-accident à l'entraînement et le cas échéant en compétition ainsi que, pour les membres compétitifs, l'accès aux réseaux de compétitions régional, provincial, voire national.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION DES MEMBRES

CONDITIONS

Il est possible de rentrer dans le club à tout moment dans l'année. Il est également possible d'arrêter d'être membre à tout moment dans l'année.

Avant de s'inscrire, une personne intéressée peut se prévaloir d'un entraînement d'essai auquel il.elle a droit en tout temps au cours de l'année .

Lorsque sa décision est prise, un.e membre doit s'inscrire par le biais du site web (ou exceptionnellement en remplissant un formulaire papier).

Le Club se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions si nécessaire (en raison du nombre d'entraîneur.e.s ou de l'exiguïté des locaux notamment). Une liste d'attente sera alors mise en place.

COTISATIONS

Une cotisation est exigée pour devenir membre du club. Le montant de cette cotisation varie selon l'âge des membres.

Le paiement de la cotisation peut se faire par carte de crédit, par virement Interac, par chèque ou en liquide

Le paiement de la cotisation signifie l'acceptation de tous les règlements et politiques du Club.

Pour un.e membre débutant lors de la reprise annuelle, le paiement de la cotisation annuelle se fait en trois versements correspondant aux périodes automne, hiver et été. Un premier paiement doit être fait à la date de l'inscription, un deuxième paiement au plus tard le 15 janvier pour la partie « hiver » et un troisième au plus tard le 15 mai pour la partie « été ».

À chaque début de période, un rappel sera envoyé aux membres. Le non-paiement du versement demandé signifie la fin de l'adhésion au Club.

Un.e membre voulant entrer dans le Club en cours d'année paiera uniquement la partie de l'année qu'il reste à couvrir. Le montant couvrant la période en cours est à payer en entier si le.la membre commence avant la mi-période. Il.elle paiera une partie de ce montant s'il.elle commence après la mi-période.

NOTE : Le calcul de la cotisation mi-période est calculé de la manière suivante : 50 % du coût de la période « déjà inscrit » plus le montant du coût de la camisole.

TARIFS

Pour l'année 2023-2024, les tarifs de cotisation seront les suivants pour les résident.e.s de la Ville de Québec:

CATÉGORIES	COTISATION ANNUELLE	VERSEMENT PÉRIODE 1 (Sept-décembre)	VERSEMENT PÉRIODES 2 (Janvier-avril) et 3 (Mai-juillet)	VERSEMENT MI-PÉRIODE
Colibri - Minime	280 \$	120 \$	Déjà inscrit : 80 \$ Nouvelle inscription : 120 \$	80 \$
Benjamin à juvénile	385 \$	155 \$	Déjà inscrit : 115 \$ Nouvelle inscription : 155 \$	97,50 \$
Junior à vétéran	510 \$	200 \$	Déjà inscrit : 155 \$ Nouvelle inscription : 200 \$	122,50 \$

Par décision de la Ville de Québec, ces tarifs sont majorés de 50 % pour les non-résident.e.s:

CATÉGORIES	COTISATION ANNUELLE	VERSEMENT PÉRIODE 1 (Sept-décembre)	VERSEMENT PÉRIODES 2 (Janvier-avril) et 3 (Mai-juillet)	VERSEMENT MI-PÉRIODE
Colibri - Minime	420 \$	180 \$	Déjà inscrit : 120 \$ Nouvelle inscription : 180 \$	120 \$
Benjamin à vétéran	577,50 \$	232,50 \$	Déjà inscrit : 172,50 \$ Nouvelle inscription : 232,50 \$	146,25 \$
Junior à vétéran	765 \$	300 \$	Déjà inscrit : 232,50 \$ Nouvelle inscription : 300 \$	183,75 \$

CAS PARTICULIER : LES FORFAITS « DÉCOUVERTE » :

Les forfaits « Découverte » offrent aux adultes qui le désirent (catégories junior, senior et vétéran) l'opportunité de découvrir différentes disciplines de l'athlétisme au cours d'entraînements d'une durée d'une heure.

Pour cela, un calendrier annuel des disciplines présentées est préparé en début d'année. Les membres inscrits choisissent ensuite les entraînements auxquels ils souhaitent participer.

De septembre à fin avril, ces entraînements ont lieu les dimanches soir de 20h15 à 21h15.

De début mai à mi-juillet, ils ont lieu les dimanches matin de 8h45 à 9h45.

Deux forfaits sont offerts, de 6 ou de 10 séances.

Toutes les séances doivent être sélectionnées au cours d'une seule année d'entraînement.

Le paiement d'un forfait offre également droit aux avantages suivants :

- Distribution du T-shirt identifié aux couleurs du Club
- Affiliation « récréative » à la Fédération québécoise d'athlétisme.

Les tarifs des forfaits « Découverte » sont les suivants :

Forfaits 6 séances : 80 \$ (120 \$ pour les non-résidents)

Forfait 10 séances : 120 \$ (180 \$ pour les non-résidents)

Il est possible de passer du forfait 6 séances au forfait 10 séances en payant simplement la différence de coût.

NOTES :

1. Un.e athlète junior à vétéran voulant découvrir une nouvelle discipline pourra se joindre au entraînements du forfait « Découverte » en tout temps.

2. Un.e participant.e. au forfait découverte souhaitant s'inscrire par la suite au groupe d'entraînement devra payer le montant de la période 1 comme s'il était un nouvel inscrit au Club (décision du CA en date du 4 juillet 2023).